Unité 49

Imprimé 7 :

hétérogénéité des communautés

***Note sur « l’hétérogénéité des communautés »* extraite de l’Aide-mémoire pour l’élaboration d’un dossier de candidature à la Liste représentative :**

Même si des communautés peuvent être constituées par leur attachement commun à des formes particulières du patrimoine qui « leur procure un sentiment d’identité et de continuité » (Article 2.1 de la Convention), cela ne signifie pas que tous leurs membres partagent une vision unique de ce patrimoine ou ont les mêmes aspirations pour celui-ci. La participation la plus large possible des communautés est nécessaire, en particulier du fait de leur hétérogénéité, comme l’a rappelé le Comité : « les communautés doivent participer de la manière la plus large possible au processus d’élaboration des dossiers de candidature, qui doivent refléter la diversité de leurs attentes et de leurs demandes… » (Paragraphe 30).